

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES  
Centres-bourgs**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions passées avec les collectivités tels que référencées dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.
- autorise le Directeur Général à signer les avenants aux conventions foncières listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions des avenants correspondants.

VU ET APPROUVE

Le **15 JUIL. 2019**

Le Préfet de Région,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales de Lorraine

**Blaise GOURTAY**

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B19/.....  
 AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES – Centres-bourgs  
 Bureau du 26/06/2019

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
<p style="text-align: center;"><b>FOUG</b>  <b>4 et 6 rue François Mitterrand</b>                      (F09FB400007) Avenant n°1</p>	<p style="text-align: center;"><b>Communauté de communes                      Terres Toulaises et commune                      de Foug</b>   <i>Convention du 05/06/2018</i></p>	<p>Modification de l'enveloppe                       Modification du périmètre</p>	<p style="text-align: center;">40 000 €                       37 a 65 ca</p>	<p style="text-align: center;">90 000 €                       41 a 90 ca</p>
<p style="text-align: center;"><b>SIERK-LES-BAINS</b>  <b>Revitalisation du centre-bourg</b>                      (F09FB700006) Avenant n° 1</p>	<p style="text-align: center;"><b>Communauté de communes                      du Bouzonvillois et des Trois                      Frontières et commune de                      Sierck-les-Bains</b>   <i>Convention du 22/08/2018</i></p>	<p>Modification du périmètre</p>	<p>Cf. périmètre « centre-bourg »                      de la convention initiale</p>	<p>Cf. périmètre modifié                      (intégration de l'immeuble 31                      Grande Rue)</p>